

*Séance du 11 mai 2021**Délibération n° 2021-77*

L'an deux mil vingt et un, le 11 du mois de mai à 20 heures, se sont réunis, à Isle-et-Bardais, dans la salle des fêtes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Monsieur Daniel RONDET, Président, dûment convoqués le 30 avril 2021.

Présent(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU, Monsieur Thierry AUDOUIN, Monsieur Marc SIGNORET, Monsieur Raymond AUCLAIR, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Sébastien DENIZOT, Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, Monsieur Gilles JACQUET, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur David LOUBRY, Monsieur Kamel AMARA, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Jérôme JOMIER, Madame Elisabeth PLESSE, Monsieur Didier REGRAIN, Monsieur Sébastien MERY, Madame Nathalie ROUGIER, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Christophe BAJARD, Monsieur Francis LEBLANC

Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) :

Absents excusés : Madame Marie-Solange LALEVEE, Madame Marie de NICOLAY

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Anne RENAUD, Madame Sylvie DUCLOITRE, Monsieur Romain POULET

Assistaient également à la réunion : Monsieur Loïc DUFOURNEAU

Nombre de Membres en exercice	25
Nombre de Membres présents	24
Nombre de suffrages exprimés	23
Votes Pour	23
Votes Contre	0
Abstentions	1

## NOMENCLATURE ACTES

N° : 9.1	Thème : Autres domaines de compétence des communes
----------	--

**Objet : Protocole d'engagement / Convention d'initialisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique**

Le conseil communautaire,

Sur le rapport du Président de la communauté de communes ;

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** les statuts de la communauté de communes du Pays de Tronçais ;
- VU** les statuts du PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher ;
- VU** le projet de protocole d'engagement / Convention d'initialisation du contrat de relance et de transition écologique ;

**Considérant** que le Gouvernement propose aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle méthode de contractualisation avec les CRTE ;

**Considérant** que les CRTE ont vocation à participer activement à la réussite de France Relance tout en accompagnant la création et/ou le renforcement de projets de territoires compatibles avec les besoins de cohésion des territoires et de transition écologique ;

**Considérant** que la communauté de communes ne peut pas porter à elle toute seule un CRTE ;

**Considérant** qu'un CRTE est en cours l'élaboration à l'échelle du bassin de vie avec le PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher ;

Après en avoir délibéré,

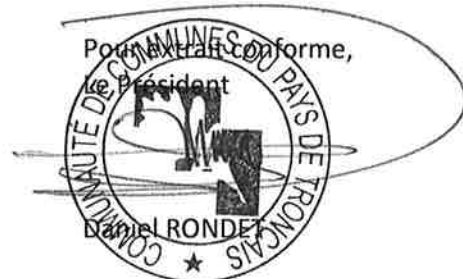
**DECIDE :**

**Article 1 :** d'approuver le protocole d'engagement / convention d'initialisation du CRTE figurant en annexe.

**Article 2 :** d'autoriser le Président à signer ledit protocole.

**Article 3 :** d'autoriser le Président à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré le 11 mai 2021,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)